



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DELIBERATION N° AG2023/11/27/11

portant sur

**LA PARTICIPATION AU FONDS « BOOST COTE D'AZUR »**

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 27 novembre 2023

**PARTICIPANTS**

Monsieur Jean-Marc BOUVET Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Marie-Laure MALLEZ pour le Cabinet TRINTIGNAC et Monsieur Cyrille VERRIERE pour le Cabinet FCA, **Commissaires aux comptes**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DUMAS Philippe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédéric, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PASTORELLI Nadège, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

***47 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.***

Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, GAROTTA Mathieu, GAUTIER Philippe, GOLDNADEL Franck, LABAT André, LEMETEYER Chantal, MASSÉ Philippe, SANTONI Lisa, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BENMUSSA Thierry, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, LAGRANGE Eric, LEVI Jean-Pierre, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**



## EXCUSES

---

Monsieur Philippe LOOS - Secrétaire général de la **Préfecture des Alpes-Maritimes**

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Mesdames et Messieurs, ALZINA Claude, BATEL Claude, CHAUMIER Éric, GAMON Christophe, LAYLY Éric, LIZZANI Elisabeth, MANE Jean, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, TRICART Michel, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, DALBERA Renaud, EBEL Jean-Marie, FLORENCE Patrick, IVALDI Dominique, PONSART Pascal, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BALDET Christophe, HIGUERO Valérie, LAPIERRE Nathalie, **Conseillers Techniques**

## ABSENTS

---

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Mesdames et Messieurs, BONNIN Olivier, DOLCIANI Lionel, DUPHIL Thierry, PALLANCA Charles, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, BOUDET Ludovic, CAPPELAERE Nicolas, GIBEAUD Richard, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LUNDQVIST Nathalie, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BEHAR Claire, CAMY César, LAURENTI Thomas, MANSI Théo, MESSIKA Cyril, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, PUY Michel, **Conseillers Techniques**



## VUS

- L'article L 710-1 et R 712-7 du Code de commerce ;
- L'article 48 du Règlement intérieur de la CCINCA ;
- L'avis favorable du Bureau pris en séance du 06 novembre 2023.

## EXPOSE PREALABLE

- **93,6% des établissements du 06 ont moins de 20 salariés** (INSEE février 2023)
- **31% des dirigeants du 06 ont plus de 55 ans** et pourraient être amenés à transmettre leur entreprise dans les 10 ans (étude CCI décembre 2022)

Pour faire face à cet enjeu de renforcer la taille des entreprises du territoire et le constat d'une vague de petites PME à transmettre dans les 10 ans, l'UPE06 souhaite promouvoir un accompagnement innovant pour les petites PME adhérentes concernées et propose ainsi de traiter concomitamment les deux sujets en favorisant leur concentration.

L'objectif est de sélectionner des **PME azuréennes** réalisant des CA principalement compris entre **1M€ et 6M€ pour tripler leur CA en 5 ans**, principalement par **croissance externe**.

La méthode proposée est de coupler deux accompagnements :

- **Financièrement** : un **Fonds d'investissement** en capacité de renforcer les fonds propres des entreprises éligibles en vue de participer au financement des croissances envisagées ;
- **Opérationnellement** : un **Accélérateur** visant à accompagner le dirigeant dans sa démarche en lui fournissant un support méthodologique et un dispositif d'accompagnement adapté.

## CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques du Fonds Boost Côte d'Azur sont les suivantes :

- Forme juridique : FPCI ;
- Durée de vie du fonds de 10 ans renouvelable deux fois 1 an ;
- Ratio de division des risques de 10% ;
- Période de souscription de 2 ans prorogable une fois un an ;
- Période d'investissement de 4 ans renouvelable deux fois 1 an ;
- TRI cible indicatif de 10% ;
- **Véhicule d'investissement** dédié géré par **Connect Pro, société de gestion agréée par l'AMF** ;
- **Ticket d'investissement entre 0,3 M€ et 1M€** principalement en « cash-in » en obligations et actions de préférences ;
- **Souscripteurs institutionnels et personnes physiques** ;
- Dealflow issu principalement de l'accélérateur ;
- Documentation juridique normée ;
- **Audits préalables** normés avec un expert partenaire du dispositif.



Les caractéristiques du programme d'accélération sont les suivantes :

- **Accompagnement du dirigeant** sur la thématique de la croissance externe dans le cadre d'un accélérateur qui animera 2 promotions de 10 dirigeants par an. La gestion de ce dispositif est prise en charge par l'IRCE ;
- **Programme** : Accompagnement sur 6 mois avec des séances individuelles (8 séances de 4 h) + 7 ateliers collectifs d'1/2 journée ;
- Du **mentorat** est également prévu, mais non obligatoire ;
- Il est proposé à la CCI d'intervenir en tant que **consultant expert** : 6480 € pour 3 entreprises (tarif commun à tous les experts : 54€ nets /h.)
  - **au Comité de sélection** de l'accélérateur composé des principaux acteurs du dispositif ;
  - **à l'atelier collectif** dédié au sourcing des cédants ;
  - **à l'accompagnement** de 3 entreprises par promo : diagnostic initial + 5 séances de 4 h.

#### CONSIDERANT

- ☞ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ☞ Que le Bureau a rendu un avis favorable lors de sa séance du 06 novembre 2023, sous réserve de l'abandon de la baisse de la TCCI prévue dans le Projet de Loi de Finances pour 2024 ;
- ☞ Que conformément à l'article L 710-1 du Code de commerce, les établissements du réseau des chambres de commerce et d'industrie (...) contribuent au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement des territoires, ainsi qu'au soutien des entreprises et de leurs associations ;
- ☞ Que conformément à l'article R 712-7-5° du Code de commerce, les cessions, prises ou extensions de participation financière dans des entités extérieures sont transmises pour approbation préalable à leur exécution à l'autorité de tutelle ;
- ☞ Que conformément à l'article 48 du Règlement Intérieur, l'Assemblée générale délibère sur toutes les affaires relatives à la CCINCA ;
- ☞ Que dès lors, une délibération de l'Assemblée Générale est nécessaire pour approuver la participation de la CCINCA au fonds « Boost Côte d'Azur » ;
- ☞ Que le Projet de loi de finance pour 2024 prévoit une baisse de la taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie (TCCI) de 25 millions d'euros.

#### LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- ✓ **APPROUVENT** le principe de souscription au fonds Boost Côte d'Azur pour un montant maximal de 500 000 euros, **sous réserve de l'abandon de la baisse de la TCCI prévue dans le Projet de Loi de Finances pour 2024** ;
- ✓ **APPROUVENT** la participation de la CCI Nice Côte d'Azur au programme d'accélération dédié au projet de croissance externe en tant que consultant expert du programme piloté par l'IRCE ;
- ✓ **CHARGENT** les services de la CCI Nice Côte d'Azur de toutes les démarches pour la bonne réalisation du présent avis.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

**Nombre d'inscrits : 63** **Nombre de départs : 0**  
**Nombre de participants au vote : 47 (quorum : 32, atteint)**  
**Nombre de votes exprimés : 35**

---

**Abstention : 12** **Contre : 0** **Pour : 35**

Nice, le 27 novembre 2023

La secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO

